

# RÈGLEMENT CHAMPIONNAT UFOLEP 44 BADMINTON FÉMININ

Saison 2025-2026

## Article 1

Ce championnat est ouvert à toute personne de sexe féminin **avec une licence UFOLEP Multisport Compétition** pour la saison en cours.

## Article 2

Ce championnat est organisé en 1 seul niveau de 1 poule de 4 à 6 équipes sur rencontres allers et retours. Une finale sera organisée entre les 2 premières équipes de la poule.

Si besoin, une modification de l'organisation peut être adoptée lors de la réunion de rentrée de la commission technique adulte (réunion de lancement du championnat).

## Article 3

Dans le cas où plusieurs niveaux existent, un principe de montée et de descente est appliqué en fin de saison pour la saison suivante.

Les premiers de chaque niveau montent.

Les derniers de chaque niveau descendent.

## Article 4

Une association peut engager autant d'équipes qu'elle le souhaite avant le début de la saison (mi-septembre). Le niveau des équipes de la saison précédente devra être respecté.

Une équipe nouvellement créée sera inscrite dans le niveau le plus bas, sauf cas particulier vu avec la commission technique Ufolep.

## Article 5

Chaque équipe est composée d'**au moins 3 femmes**, la composition des équipes est du ressort des responsables des associations.

Chaque joueuse doit posséder une licence UFOLEP.

La liste nominative des joueuses (nom, prénom, numéro de licence) composant les équipes inscrites devra être fournie, **avant le lancement du championnat**, à la commission technique badminton de l'UFOLEP 44. Il est ensuite possible de compléter cette liste tout au long de la saison.

## Article 6

Toute joueuse ayant joué au sein d'une équipe pendant la saison, ne pourra jouer dans aucune autre équipe de ce même championnat pendant cette même saison.

Pour participer en tant que joueuse à la finale, il faut avoir participé à au moins une rencontre de l'équipe concernée par la finale pendant la saison régulière.

## Article 7

Les rencontres se déroulent sur 4 matchs :

2 simples dames

## 2 doubles dames

**Les doubles ne peuvent pas être disputés par la même paire.** Si une équipe présente plusieurs fois une paire identique lors d'une rencontre, seul le premier double sera comptabilisé, les autres seront considérés comme perdus.

**Les 2 simples ne peuvent être joués par la même joueuse.**

**Par conséquent, il faut au moins 3 femmes pour assurer une rencontre.**

Pour chaque rencontre, **si les deux équipes sont d'accord**, il est possible de remplacer les simples dame par des doubles dames, tant que l'alinéa ci-dessus est respecté.

En cas de désaccord, c'est la règle initiale qui s'applique.

**L'ordre des matchs se fait en concertation entre les 2 équipes.**

**En cas de désaccord, c'est l'ordre de la feuille qui s'applique.**

### Article 7bis

La finale se déroule sur 5 matchs :

2 simples dames

3 doubles dames

Les mêmes règles qu'à l'article 7 s'appliquent.

**Par conséquent, il faut au moins 3 femmes pour assurer une rencontre de finale.**

**Si l'effectif prévu ou présenté n'est pas suffisant, il faut en référer à la commission technique.**

### Article 8

Chaque match se déroule en 2 sets gagnants de 21 points.

Les règles du jeu sont celles de la FF de badminton.

Le club qui reçoit fournit les volants. Les Mavis 600 et 2000 de Yonex sont homologués.

### Article 8bis

**En cas de match non joué ou non valable, le score enregistré sera 21/0 21/0.**

**En cas de blessure pendant un match, la victoire est donnée à l'adversaire de la personne blessée :**

- les scores des sets finis avant la blessure sont conservés,

- le score du set entamé est complété à 21 (ou +2 points d'écart) en faveur de l'adversaire de la personne blessée,

- s'il faut un 3<sup>e</sup> set, le score est de 21-0 pour l'adversaire de la personne blessée

**exemple 1 : blessure alors que le score est de 21-15 / 12-15 pour la personne blessée**

**⇒ le score final est de 15-21, 21-12, 21-0 pour l'adversaire de la personne blessée**

**exemple 2 : blessure alors que le score est de 17-21 / 19-15 pour la personne blessée**

**⇒ le score final est de 21-17, 21-19 pour l'adversaire de la personne blessée**

### Article 9

Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit prendre contact avec le capitaine de l'équipe adverse, au minimum 1 mois avant la période de rencontre prévue. L'équipe visiteur a 15 jours pour répondre.

### Article 10

Les rencontres se déroulent au jour et heure d'entraînement du club qui reçoit ou le cas échéant à un jour et une heure convenus entre les 2 capitaines en fonction des disponibilités de salle de l'association qui reçoit. Pour la finale, la date et les heures sont fixées par le club qui organise la rencontre.

### Article 11

La feuille de rencontre est à rédiger **correctement et complètement** par le capitaine qui reçoit :

- renseigner le niveau et la poule (A ou B) et la journée de championnat
- le club et équipe qui reçoit
- le club et équipe qui est invitée
- prénom et nom des joueurs de chaque match de la rencontre
- s'assurer de la cohérence entre les scores et le résultat (1-0 ou 0-1) d'un match

**L'équipe qui reçoit doit remplir en premier** la composition des 4 matchs de la rencontre, **puis, ensuite**, le capitaine de **l'équipe invitée remplit à son tour**, la composition des 4 matchs de la rencontre.

**La composition des 4 matchs de la rencontre ne peut changer au cours de la rencontre, sauf blessure.**

Les deux capitaines doivent signer la feuille après la rencontre.

La capitaine qui reçoit doit renvoyer cette feuille dans les 3 jours qui suivent la rencontre à : **feuillesmatch.ufolep44@gmail.com**

Une feuille « exemple » sera fournie en début de saison.

### Article 12

Attribution des points à l'issue de la rencontre :

Victoire 3 points

Nul 2 points

Défaite 1 point

Forfait 0 point (pour l'équipe ayant déclaré forfait / 3 points pour l'autre équipe)

En cas de forfait, le score suivant est enregistré, en faveur de l'équipe disponible :

21/0 21/0 pour chacun des 4 matchs de la rencontre.

Classement général de la saison régulière : En cas d'égalité de points, on départage les équipes par les critères suivants et dans cet ordre :

- match average général
- set average général
- point average général

### Article 13

La participation à ce championnat implique avoir connaissance et respecter ce règlement.

### Article 14

Les résultats et classements peuvent être consultés sur le site internet de l'UFOLEP 44 : [ufolep44.com](http://ufolep44.com)

### Article 15

La pratique du badminton au sein de ce championnat s'inscrit dans une démarche éducative et citoyenne, fidèle aux valeurs portées par l'UFOLEP : respect, solidarité, plaisir, inclusion, convivialité et fair-play.

À ce titre, chaque joueuse s'engage à :

**Pratiquer dans le plaisir** : le badminton est avant tout un moment de détente, de bien-être et de joie partagée. Le plaisir du jeu prime sur l'enjeu.

**Favoriser la convivialité** : les échanges, la bonne humeur et l'accueil de chacun·e sont essentiels à la vie du groupe. Un sourire, un mot d'encouragement ou un geste d'entraide font toute la différence.

**Respecter les autres** : partenaires, adversaires, encadrant·es, arbitres et bénévoles doivent être traités avec bienveillance, écoute et équité.

**Faire preuve de fair-play** : accepter les décisions, reconnaître les points de l'adversaire, jouer loyalement et encourager les attitudes positives.

**Promouvoir l'inclusion** : chacun·e, quel que soit son âge, son niveau, son origine ou ses capacités, a sa place sur le terrain. La diversité est une richesse.

**Prévenir les conflits** : en cas de désaccord, le dialogue respectueux est privilégié. Les responsables peuvent être sollicités pour faciliter la médiation si nécessaire.

Tout comportement contraire à ces principes pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre, voire de mesures adaptées en cas de manquement répété ou grave.

Dans ce cas, le capitaine de l'équipe concernée doit faire remonter une réclamation via le président de son club à la commission technique de badminton. Cette réclamation doit se faire dans les 7 jours à l'adresse [cbraud@ufolep.org](mailto:cbraud@ufolep.org) en précisant la rencontre concernée et les motifs du litige.

La commission technique de badminton, seule habilitée en cas de litige, rendra une décision dans le mois.

